



VR

Saint-Etienne, le 6 septembre 2024

Scan N°86
Reçu le

10 SEP 2024

Cor

COPLER

Monsieur Jean-Paul CAPITAN

Président

44, rue de la tête noire

42 470 SAINT-CYMPHORIEN-de-LAY

N/Ref : 2024.056 PP/pf

Modification simplifiée N°2 du PLUi

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis, pour avis, le 29 août 2024, le projet de modification simplifiée N°2 de votre Plan Local d'Urbanisme intercommunal et nous vous en remercions.

Cette modification a deux objets :

- Préciser les intentions et les principes d'aménagement dans l'orientation d'aménagement et de programmation du site économique de Jalla à Régnay ;
- Prendre en compte la décision du tribunal administratif dans l'orientation d'aménagement et de programmation du bourg sud-est à Saint-Symphorien-de-Lay à la suite d'un contentieux donnant lieu à un jugement.

Le syndicat mixte du SCOT Sud-Loire n'a pas de remarque à formuler et un **avis favorable** à ces deux modifications.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation

Patrick LEDIEU

Vice-Président du SCOT